



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE JUIN 2015 ET POUR
LA PERIODE 1^{ER} JANVIER - 30 JUIN 2015**

Dans le cadre de son mandat tel que défini par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans ce pays. Des informations sur ces tendances, qui sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires en vue de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, sont présentées de manière mensuelle, biannuelle et annuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Entre janvier et juin 2015, le BCNUDH a enregistré un total de 1.481 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, dont 294 au mois de juin. Les provinces les plus touchées durant ce premier semestre, sont les provinces de l'est de la RDC, à savoir la province du Nord-Kivu (488 violations), la province Orientale (256 violations) et la province du Sud-Kivu (118 violations). Au mois de juin 2015, les provinces de l'ouest du pays ont continué d'enregistrer une hausse du nombre de violations des droits de l'homme (72 violations) par rapport au mois de mai 2015 (53 violations). Les principaux responsables des violations des droits de l'homme commises dans les provinces de l'Ouest demeurent les agents de la Police nationale congolaise (PNC) (39 violations).

Durant les six mois en revue, les combattants des groupes armés, tous confondus, ont été responsables de la majorité des violations des droits de l'homme commises, soit d'environ 55% du nombre total de violations (817 violations ayant fait 3.058 victimes). Parmi les groupes armés, les combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont été les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentés par le BCNUDH (179 violations ayant fait 418 victimes). Entre janvier et juin 2015, les agents étatiques ont, quant à eux, été responsables de près de 45% du nombre total de violations des droits de l'homme (664 violations et 1.648 victimes), dont 125 exécutions extrajudiciaires ayant fait 171 victimes. Parmi les agents étatiques, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont les principaux responsables des violations des droits de l'homme commises durant cette période (317 violations et 489 victimes) suivis des agents de la PNC (303 violations et 1.071 victimes).

Au cours du premier semestre 2015, le BCNUDH a également enregistré 77 violations des droits de l'homme commises dans le contexte du processus électoral à venir, affectant 741 victimes, principalement commises dans les provinces de Kinshasa, du Nord-Kivu et du Kasaï oriental. Il s'agit pour la plupart d'atteintes au droit à la liberté d'expression (21 atteintes), d'atteintes au droit à la liberté et sécurité de la personne (20 atteintes) et d'atteintes au droit de réunion pacifique (18 atteintes). Ces violations ont été majoritairement commises à l'encontre d'opposants politiques, de membres de la société civile et de journalistes par des agents de la PNC. Dans certains cas, comme lors des manifestations de janvier 2015, les forces nationales de sécurité ont eu recours à un usage excessif de la force et à l'usage d'armes létales pour contrôler la foule. Depuis janvier 2015, le BCNUDH a noté une nette augmentation du nombre de restrictions aux libertés fondamentales par des agents de l'Etat, dont le respect est essentiel à la tenue d'élections crédibles.

Le BCNUDH, dans le cadre de son mandat, suit également de près de procès de Fred Bauma, leader du mouvement Lutte pour le Changement (LUCHA) et de Yves Makwambala, en charge de la page internet de la plateforme Filimbi, tous deux poursuivis pour attentat à la vie du chef de l'Etat, trahison et atteinte à la sureté de l'Etat, qui a commencé devant le Tribunal de grande instance de Gombe/Kinshasa siégeant en chambre foraine à la prison centrale de Makala le 26 juin 2015. Les deux accusés ont été arrêtés parmi 30 civils par des agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR) le 15 mars 2015 à Kinshasa lors d'un atelier organisé par la plateforme de la société civile Filimbi, et transférés dans les sites de l'ANR.

Durant cette période de 6 mois, le BCNUDH a noté qu'au moins 86 militaires des FARDC et 25 agents de la PNC ont été condamnés par la justice congolaise pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme.

Entre janvier et juin 2015, le BCNUDH a documenté 106 victimes adultes de violences sexuelles, dont 18 pour le mois de juin, dans les provinces affectées par le conflit, à savoir la province Orientale (41 femmes), du Nord-Kivu (32 femmes), du Sud-Kivu (28 femmes) et du Katanga (cinq femmes).

Pour la période allant de janvier à juin 2015, le BCNUDH a organisé ou pris part, sur le territoire de la RDC, à au moins 103 activités de formation ou de sensibilisation, certaines organisées par ou avec des partenaires, en vue de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme et de les informer de son mandat. Au mois de juin 2015 par exemple, ont été célébrés avec le soutien d'autres partenaires du BCNUDH, la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme le 13 juin et la Journée international de soutien aux victimes de la torture le 26 juin.